

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_3_22

Objet : Tarifs relatifs aux droits de place et à l'occupation du domaine public à compter du 1er mai 2023

VOTE

27 voix POUR – 1 ABSTENTION de Mme DORELON-TRANCHARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absente : Mme Christine VALLET

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Tarifs relatifs aux droits de place et à l'occupation du domaine public

Il est rappelé la délibération n° 2018_2_22 du 12 avril 2018 et n°2021_3_4 du 24 juin 2021 règlementant l'occupation du domaine public par une tarification des droits de place comme suit :

Tous commerces (terrasses, ...)	7 € le m ² à l'année
Echafaudages, bennes, remorques, véhicules (en cas d'arrêt de circulation)	5 € le m ² à la semaine
Commerces ambulants (camions pizza...)	Forfait 50 € le mois
Cirque	20 € la représentation
Marchés	1,60 € le ml

Il est proposé d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2023 les tarifs suivants :

Tous commerces (terrasses, ...)	9 € le m ² à l'année
Echafaudages, bennes, remorques, véhicules (en cas d'arrêt de circulation)	7 € le m ² à la semaine (toute semaine commencée est dû) 100 € - Amende pour défaut de paiement : astreinte journalière pour occupation du domaine public sans autorisation
Commerces ambulants (camions pizza...)	Forfait 60 € le mois
Cirque	Cirque > 500 m ² - 100 € /unité/jour de représentation Cirque < 500 m ² - 50 € /unité/jour de représentation Théâtre de marionnettes – 20 €/jour de représentation Structures autres que cirques et théâtres de marionnettes – 50 €/jour de représentation Tarification pleine les jours de représentation, 1/2 tarif par jour de présence sans représentation. Le jour d'arrivée et le jour de départ ne seront pas facturés
Marchés	1,80 €/ml
Vente exceptionnelle de passage sur le domaine public (camion magasin d'outillage, autres structures publicitaires, ...)	Journée - 100 €* ½ journée – 50 € *Journée : au-delà de 5 heures d'occupation du domaine public
Module à usage de bureau	400 €/mois
Tournages, prises de vue sur le domaine public	Forfait par jour en extérieur - 300 € Tournage dans un bâtiment municipal/jour - 300 €
Emplacement taxi	140 € par emplacement et par an

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs relatifs aux droits de place et à l'occupation du domaine public susmentionnés applicables à compter du 1^{er} mai 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GURROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA